



Sommaire

- 1 > L'enseignement professionnel et technologique public irremplaçable acteur de la promotion et de l'intégration des minorités visibles
- 2 > Les enjeux politiques et économiques de la création de diplômes pour les entreprises
- 3 > Compte rendu du Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) du 12 mars 2012
- 5 > Tribune intersyndicale
En direct des CPC :
- 6 > CPC n°6 - Chimie
- 7 > Textes officiels :
Cliquez, nous ferons le reste !

L'enseignement professionnel et technologique public irremplaçable acteur de la promotion et de l'intégration des minorités visibles

Pour qui, comme moi, a la chance de fréquenter au cours de mes déplacements dans les académies, de nombreux lycées hôteliers, on ne peut qu'être frappé par l'aisance, le maintien, la rigueur dont font preuve lors des services leurs élèves, parmi lesquels on a le plaisir de compter de nombreux jeunes d'origine étrangère : on les imagine déjà être les ambassadeurs de la gastronomie et du savoir vivre français dans tous les restaurants du globe, preuve éclatante de la capacité de notre Ecole à entraîner le plus grand nombre vers l'excellence.

On pourrait facilement en dire autant de bien d'autres filières professionnelles et technologiques comme la vente ou le bâtiment : quoi de commun en effet entre le jeune " ado " venu des cités qui arrive au lycée professionnel et le professionnel soigné et compétent qui en sort ?

Parce qu'il forme de manière pratique et concrète des jeunes qui cumulent bien souvent de nombreuses difficultés sociales et scolaires, l'enseignement professionnel et technologique, grâce au dévouement de ses enseignants, fins connaisseurs des contraintes de l'entreprise, leur apporte une formation pratique inégalée qui correspond à leurs attentes car susceptible de leur ouvrir rapidement les portes du monde du travail.

Ainsi, loin du ghetto que certains se plaisent à décrire, l'enseignement professionnel et technologique constitue bien une voie de réussite irremplaçable.

C'est pourquoi le SNALC continuera de le défendre contre vents et marées et à lutter pour sa redynamisation, seul moyen d'offrir de véritables voies alternatives de réussite aux publics scolaires les plus fragiles.

François PORTZER
Président national du SNALC-FGAF

Les enjeux politiques et économiques de la création de diplômes pour les entreprises



La Direction générale de l'enseignement scolaire (DEGESCO) du ministère de l'Éducation nationale (MEN) a fait faire au Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) une étude sur " *la place et le rôle des professionnels dans la conception des diplômes professionnels* ". Cette étude a été publiée fin 2011. **Ses résultats sont évidents pour qui pratique les Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) et amènent à s'interroger sur**

le rôle et l'enjeu politique que ces commissions comportent.

Les principaux résultats de l'étude

Nous regrettons que l'étude n'ait porté que sur la transformation de deux diplômes du domaine industriel relevant de branches professionnelles clairement identifiées et structurées et donc aptes à désigner facilement des représentants. Nous déplorons aussi que n'ait pas été examiné le rôle des professionnels dans le fonctionnement de l'instance qui couronnent les CPC⁽¹⁾, Comités Interprofessionnels Consultatifs, et encore moins dans celui du Conseil Supérieur de l'Éducation⁽²⁾. Nous regrettons enfin que l'étude n'ait pas porté sur le secteur tertiaire dont le fonctionnement se révèle pourtant assez nettement différent pour cause de transversalité des métiers : on trouve des secrétaires ou des vendeurs dans toutes les branches d'activité. En bref, le Céreq décrit le fonctionnement théorique des CPC (depuis le rapport d'opportunité éventuel qui présente le besoin d'évolution du diplôme en passant par le référentiel d'activités professionnelles pour terminer par le référentiel de certification) et souligne la difficulté pour les professionnels de s'adapter au jargon des pédagogues et à la méthode de construction des diplômes.

L'étude met aussi en évidence l'opacité du fonctionnement des CPC : le travail de conception est fait en petit comité dans le cadre de groupes de travail ad hoc dont la désignation ne répond à aucune règle précise, notamment en ce qui concerne les professionnels. Elle montre aussi qu'aucun titulaire des emplois concernés n'est jamais sollicité. On note également **la prégnance du ministère** sur les autres partenaires des CPC, et que **chaque CPC a son fonctionnement propre**. En effet, le fonctionnement d'une CPC dépend évidemment de qui la compose, de l'autorité naturelle et de l'implication de son président, mais surtout des enjeux de pouvoir qui se nouent entre les différents acteurs d'une même profession : grandes entreprises ou artisanat (dans la coiffure par exemple), grandes structures ou petites associations (dans le domaine du social et de la santé entre autres).

L'enjeu politique des CPC pour les branches professionnelles

L'aspect cartésien de la conception française des diplômes professionnels reste une spécificité hexagonale très étroitement encadrée par la loi. D'où le rôle clef joué par les juristes

(1) CPC : Commissions Professionnelles Consultatives ; ces commissions organisées par branche, composées de représentants du ministère, des syndicats de salariés, des employeurs, et des professeurs conçoivent et votent les textes définissant les diplômes professionnels et technologiques du CAP au BTS (avis consultatif).

(2) CSE : le Conseil Supérieur de l'Éducation émet un avis sur tous les textes concernant écoles, collèges et lycées généraux, professionnels comme technologiques ; 6 sièges sur 97 pour les professionnels.

du ministère dans la finalisation de l'écriture des diplômes (nombre de semaines de stage ou type d'épreuve légalement normé selon les diplômes). Si le BTS commerce international fait l'objet d'un référentiel commun européen, calqué sur le modèle français faute d'autre modèle, notre méthode se distingue fortement de celles de nos voisins.

Nous avons souligné les fonctionnements différents des CPC selon les branches professionnelles, mais **quelles que soient les branches, la co-conception existe**. Certes, **certaines branches font le choix d'accorder une priorité aux formations dispensées par les chambres des métiers afin de conserver la maîtrise des flux, des savoir-faire, et surtout de la promotion professionnelle**, mais elles demeurent néanmoins parties prenantes dans les travaux menés sous l'égide du ministère de l'Éducation nationale (ex : fédération du bâtiment et des travaux publics). **A l'inverse, on assiste à la demande de création de nouveaux diplômes de l'Éducation nationale** ou à la transformation de certains brevets professionnels en baccalauréats professionnels : il s'agit, pour les branches concernées, **d'améliorer l'image des métiers qu'elles représentent et de se créer un avantage concurrentiel par rapport aux entreprises étrangères**. A cet égard on peut citer les métiers d'art qui envisagent la création de baccalauréats professionnels afin d'attirer des jeunes se réorientant (parfois titulaires de diplômes de niveau III) pour lesquels le niveau V du CAP constitue un frein psychologique important. De même, certains des représentants des coiffeurs réclament la création d'un BTS afin de donner les bases en matière de gestion au-delà du savoir-faire technique à leurs futurs cadres. On peut citer également les prothésistes dentaires qui voient la création de diplômes de l'Éducation nationale comme un moyen de se prémunir contre le dumping pratiqué par les pays de l'Est de l'Europe ou d'Asie : le diplôme des techniciens fabricant en France les prothèses dentaires selon des normes de qualités strictes et surtout avec une formation technique poussée contribue à prouver la qualité et donc la supériorité des produits français.

En Allemagne, tant vantée pour son système d'apprentissage, la conception des diplômes relève des " Länder " (qui correspondent à nos régions). En Grande-Bretagne, on se concentre sur l'enseignement général, voire l'enseignement adapté pour les élèves en difficulté (handicapés ou non), la qualification professionnelle demeurant l'apanage des entreprises elles-mêmes. Dans ces deux pays proches, la formation professionnelle initiale a cessé d'appartenir aux fonctions régaliennes de l'État. C'est une façon de déclasser la formation professionnelle à laquelle tous les professionnels français ne semblent pas souscrire puisque certains utilisent la création de diplômes nationaux du ministère de l'Éducation nationale pour améliorer l'image et donc accroître l'attractivité de leur branche.

Ainsi, même si notre système de conception des diplômes professionnels et technologiques paraît complexe aux représentants des entreprises, et même si les changements constants de calendrier ont grippé au cours des deux dernières années le fonctionnement du CIC, les professionnels ne semblent pas prêts pour autant à l'abandonner car il s'agit d'un outil clef de différenciation au sein du pays (par rapport à d'autres professions) et à l'échelle internationale par rapport à des concurrents directs.

Anne-Marie LE GALLO-PITEAU

Secrétaire nationale à l'enseignement professionnel et technologique

Compte rendu du Comité Interprofessionnel Consultatif (CIC) du 12 mars 2012

Le premier Comité Interprofessionnel Consultatif de l'année s'est tenu au ministère dans l'après-midi du 12 mars 2012. M. Huart, sous-directeur des lycées et de la formation professionnelle tout au long de la vie, se réjouit du fait que le quorum soit enfin atteint en première séance et ouvre la réunion à 14h20.

Point 1 : Approbation du compte rendu du CIC du 12/12/2011

Un membre s'étonne qu'il n'y ait aucune trace des discussions tenues le 5 décembre 2011 alors que le CIC fut ajourné par manque de participants. Le compte-rendu a cependant été validé à l'unanimité.

Point 2 : Présentation par Mme Chantal LABRUYERE de l'étude réalisée par le Centre d'Etude de la Recherche sur les Qualifications (CEREQ) pour la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) sur le thème " place et rôle des professionnels dans la conception des diplômes professionnels "

Cette présentation a débuté par une approche juridique et réglementaire des Commissions Professionnelles Consultatives (CPC) puis a abordé une analyse de l'ingénierie de certification. En conclusion, même si les commissions répondent efficacement à la fonction qui leur est dévolue, ce dispositif reste perfectible selon le Cereq. Voici quelques points litigieux qui ont été dégagés dans ce rapport :

- des négociations informelles peuvent aboutir à une révision des diplômes ;
- la production d'un rapport d'opportunité en bonne et due forme n'est pas systématique ;
- les groupes de travail ne sont pas forcément issus de la filière concernée ;
- il est constaté une très grande variation dans l'écriture des référentiels suivant les CPC ;
- les professionnels sont trop souvent juge et parti dans ces instances.

Le rapport insiste sur le fait que les groupes de travail doivent s'ouvrir aux membres externes des CPC et qu'aucune exclusion ne doit être acceptée. Afin d'améliorer la représentativité au sein des CPC, le Cereq préconise la diffusion de documentation pour mobiliser un plus grand nombre de professionnels, ce à quoi les professionnels répondent qu'il est très coûteux pour une entreprise de mettre son personnel à la disposition du ministère et font remarquer que les indemnités distribuées par le ministère ne couvrent pas les journées de travail vauquées. Le Cereq suggère également de procéder à des retours d'expériences **afin de partager les méthodes et de rendre plus cohérentes les connexions entre les diplômes.** Au sujet de la place des enseignants.

Des enseignants sont nécessairement inclus dans les groupes de travail où l'essentiel de leur tâche consiste à traduire le Référentiel des Activités Professionnelles (RAP) en compétences puis en savoirs associés en préparation au travail de rédaction des référentiels. En CPC, les quelques voix discordantes entendues concernant le règlement des examens (ndlr : le SNALC exprime systématiquement son opposition lorsqu'il s'agit de généraliser les CCF) ou le refus d'être le simple témoin de l'exigence d'une entreprise.



Le président de la CPC 17, M. Navet, demande à M. Huart de ne pas douter de l'engagement des professionnels. Il considère que les conclusions de cette étude s'assimilent à une ingérence dans leur travail.

En revanche M. Pinkus, président de la CPC 3, se retrouve bien dans la description du rapport. Il met l'accent sur les problèmes de disponibilité des professionnels nonobstant l'engagement important qu'il constate. Il regrette en outre l'absence de travaux préliminaires de la part de l'institution.

Point 3 : Consultation pour avis

Projet d'arrêté relatif aux dispositions transitoires liées à la rénovation des séries STI et STL.

Ce texte définit les correspondances de séries et spécialités entre anciennes et nouvelles séries, pour les candidats autorisés à étaler le passage de l'examen ou à conserver leurs notes pendant cinq ans (en particulier les candidats souffrant d'un handicap ou sportifs de haut niveau). Ces correspondances s'appliquent pour les candidats qui échoueront à la session 2012 du baccalauréat et qui seront scolarisés en 2013. Des dispositions prévoient notamment des programmes limitatifs pour les épreuves de physique-chimie et technologiques, qui correspondent aux disciplines ayant fortement évolué dans le cadre de la rénovation.

Ce document est très intéressant car il dévoile certainement la procédure de distribution de spécialité des enseignants de la filière technologique. A très court terme, les titulaires d'un CAPET perdront leur spécialité de recrutement au profit d'une spécialité de la discipline commune S2I (Sciences Industrielles de l'Ingénieur) à savoir énergie, ingénierie mécanique, architecture et construction, information et numérique. Ces spécialités seront proposées automatiquement ou par les IPR au regard de l'activité récente de l'enseignant.

Le tableau d'équivalence suivant nous donne un aperçu des transferts proposés :

Série et spécialités avant 2013	Série et spécialités après 2013
Arts appliqués	STD2A
STI Génie civil	STI2D spécialité Architecture et Construction
STI Génie mécanique structure métalliques et Bois et matériaux associés	STI2D spécialité Architecture et Construction ou Innovation Technologique et Eco-Conception
STI Génie électronique	STI2D spécialité Système d'Information et Numérique
STI Génie électrotechnique	STI2D spécialité Energie et Environnement ou Système d'Information et Numérique
STI Génie énergétique	STI2D spécialité Energie et Environnement ou Architecture et Construction
STI Génie des matériaux, Génie mécanique option matériaux souples, microtechnique, production, système motorisé.	STI2D spécialité Innovation Technologique et Eco-Conception
STI Génie optique	STI2D spécialité Innovation Technologique et Eco-Conception ou Série STL spécialité Sciences physiques et chimiques en laboratoire
STL spécialité biochimie – génie biologique	Série STL spécialité Biotechnologies
STL spécialité chimie de laboratoire et procédés industriels	Série STL spécialité Sciences physiques et chimiques en laboratoire
STL spécialité Physique de laboratoire et procédés industriels	Série STI2D spécialité Système d'information et numérique ou Série STL spécialité Sciences physiques et chimiques en laboratoire

Les deux autres projets d'arrêtés concernaient les programmes d'histoire-géographie-éducation civique en classe de STMG, ST2S et les programmes de sciences physiques et chimiques pour les classes préparatoires au baccalauréat professionnel. Ces propositions n'ont pas été contestées par les membres du CIC, les décrets sont à ce jour consultables sur les BO n°9 et n°13 de l'année 2012.

Point 4 : Réflexion sur les conditions d'instruction au brevet professionnel des candidats titulaires d'un contrat d'apprentissage ou d'un contrat de professionnalisation (durée de l'expérience professionnelle requise)

Après nous avoir exposé quelques cas concrets, Mme MALICOT, chef du bureau des diplômés professionnels

de la DGESCO propose de réfléchir sur cette problématique dans les mois à venir.

Point 5 : Questions diverses

Un membre demande des précisions sur les modalités du renouvellement des CPC et du CIC.

M. Huart répond que les textes concernant ces renouvellements seront proposés au CSE programmé en juin. En outre il sera tenu pour l'automne une concertation sur le fonctionnement du CIC. Le constat de l'absentéisme impose une réflexion sur le mode opératoire de cette instance.

Gaëtan MALÉJACQ
Académie de Rennes

Consultez aussi le Diaporama SNALC
de l'enseignement professionnel & technologique
d'un simple clic sur [DIAPORAMA](#)

Tribune intersyndicale

Chers lecteurs,

Vous trouverez ci-après la tribune pour l'enseignement professionnel public à paraître dans la presse nationale que le SNALC-FGAF a signée. Une explication nous paraît nécessaire.

En effet, depuis toujours, nous critiquons le moule unique du collège unique et bientôt le moule unique du lycée unique, et avons donc soutenu les ouvertures vers l'apprentissage précoce. Toutefois, nous ne soutenons ces ouvertures qu'à condition qu'il s'agisse de jeunes volontaires et que cet apprentissage se fasse dans le cadre de l'Education nationale, pour un suivi neutre dans l'intérêt de l'élève.

Nous nous opposons à la mise en place forcée de l'apprentissage systématique et forcé en dernière année de lycée professionnel qui préfigure un abandon de la voie professionnelle par l'Etat.

Anne-Marie LE GALLO-PILEAU

**Face aux enjeux et aux défis de la formation professionnelle,
l'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel public
(CGT, FSU, Snetaa-FO, Sgen-CFDT, Se-UNSA, Sud-Education, Snalc-FGAF, Sncl-FAEN, AetD)
s'invite dans le débat sur le développement de l'apprentissage voulu par le chef de l'État.**

La formation professionnelle est devenue, à l'évidence, un enjeu fort de la campagne électorale. Avec une certaine précipitation, le Président Nicolas Sarkozy a déjà formulé plusieurs propositions qui amalgament formation professionnelle initiale, formation continue et projet de réinsertion des demandeurs d'emploi. Il a confié au sénateur Larcher une lettre de mission lui enjoignant de trouver les moyens de favoriser la formation professionnelle pour les sans emploi et les jeunes, profitant au passage de la manne financière du Fond Paritaire pour la Sécurisation des Parcours Professionnels en y puisant plusieurs centaines de millions d'euros. Cette situation peut semer la confusion et susciter de nombreuses interrogations. La volonté des Régions, qui ont déjà la responsabilité de l'apprentissage, de récupérer davantage de compétences dans le pilotage de la carte des formations professionnelles participe également aux inquiétudes des personnels de l'enseignement professionnel public.⁽¹⁾

Pour les organisations syndicales signataires de cette tribune, la formation professionnelle doit pouvoir s'appuyer sur une formation initiale solide, liant fortement les disciplines professionnelles et générales pour tous les jeunes. A contrario le gouvernement a affaibli à travers plusieurs réformes le service public d'éducation. Nicolas Sarkozy a annoncé vouloir doubler les formations en apprentissage : 800 000 contrats en 2015. Pour atteindre cet objectif, le président a proposé que la dernière année de formation en bac professionnel et en CAP se fasse " systématiquement en apprentissage dans l'entreprise ". Cette promotion à tout crin de l'apprentissage cache mal l'objectif de réduire la part des formations professionnelles sous statut scolaire afin de transférer toujours plus la mission de la formation de ces jeunes, de l'Etat vers les entreprises et les Régions. Or dans l'apprentissage, les difficultés sont nombreuses : difficultés tant conjoncturelles, trouver un employeur avec la crise économique, que structurelles, discriminations sexuelle, sociale, au " faciès ", ruptures de contrats, etc. De plus, la généralisation de l'apprentissage aux niveaux V et IV ne répond ni aux besoins réels de formation initiale ni à la nécessaire élévation du niveau de qualification des jeunes.

Néanmoins la démolition des formations sous statut scolaire public se poursuit via le désengagement des ministères de l'Education Nationale et de l'Agriculture, et le cautionnement législatif et financier très appuyé de l'apprentissage. A la rentrée 2012, le ministre veut encore supprimer plus de 4 000 postes dans l'enseignement professionnel public, suppressions largement contestées par les personnels dans les académies. Des filières entières de formation, voire aujourd'hui des lycées professionnels, pourraient disparaître au détriment des conditions d'étude des élèves. Les réformes visant à permettre les restrictions budgétaires dénaturent et affaiblissent chaque jour un peu plus le service public d'éducation.

La formation professionnelle sous statut scolaire reste mal considérée et souvent associée à l'idée d'échec scolaire. Il y a donc urgence à redonner des moyens et à promouvoir la voie professionnelle mais aussi à revaloriser ses diplômes. L'enseignement professionnel public doit rester l'outil de qualification indispensable pour permettre un meilleur parcours professionnel des jeunes, notamment en diminuant les sorties sans diplôme et en augmentant le niveau global de leur qualification. Il doit être une des voies légitimes d'accès pour les futurs techniciens et techniciens supérieurs. L'amélioration de ce parcours professionnel Bac Pro/BTS, voire au-delà, permettra une meilleure prise en compte des besoins futurs de formation nécessaire au développement économique et industriel de notre pays.

(1) L'intersyndicale nationale de l'enseignement professionnel a été reçue à sa demande par le vice président de l'ARF chargé du dossier Education, M. François Bonneau, le 11 janvier 2012.

En direct des CPC

Compte rendu de la réunion du 20 décembre 2011 de la CPC 6 - chimie



I - Approbation du compte rendu de la réunion plénière du 17 décembre 2010

La CPC 6 s'était réunie plusieurs fois (3 ou 4) en 2009 mais seulement en juin puis décembre 2010.

Elle travaille sur les filières hygiène, environnement, industrie de transformations (chimie, pharmacie, agro-alimentaire) et métiers autour du nucléaire. Ces secteurs ont des contraintes de travail diverses et s'adressent à des publics assez différents. Les industries et PME concernées travaillent également avec des normes et contraintes bien spécifiques et différentes. Les documents projetés, copieux, n'avaient pas tous été transmis.

II - Filière hygiène et environnement – rénovation de la filière Présentation par Mme Guillet Françoise IGEN de STI (pas de documents)

Point d'information sur l'écriture :

- du baccalauréat professionnel du secteur de l'assainissement – nettoyage – gestion
- du baccalauréat professionnel du secteur du nettoyage – hygiène hospitalière – stérilisation
- du BTS

Bac Pro assainissement

Cette filière regroupe trois secteurs d'activités (assainissement, nettoyage et collecte-tri des déchets) dont les compétences sont communes. Les compétences spécifiques de chaque métier sont destinées à être principalement acquises en milieu professionnel. Les lycéens choisissent en classe de Première une dominante parmi ces trois secteurs d'activités.

Il faudra une souplesse des conditions de PFMP eu égard aux âges des candidats.

L'épreuve finale est en cours de certification.

Bac Pro hygiène-Stérilisation

La construction est conçue en parallèle entre les connaissances et les savoirs associés des milieux professionnels : connaissance des risques, spécificités techniques et technologiques. Les épreuves certificatives sont en cours de rédaction.

BTS

Là aussi le travail est bien avancé pour la construction des exigences attendues, du positionnement des rôles des futurs techniciens en milieu professionnel et de l'épreuve du projet professionnel.

Le référentiel est quasiment terminé.

Le niveau V sera mis en application pour la rentrée 2013. Rien dans cette filière pour septembre 2012.

III - Filière industries de procédés

Présentation par M. Millet Denis IEN

- Présentation du projet de baccalauréat professionnel " industries de procédés " – pour avis

Le référentiel d'activités professionnelles (RAP) a été présenté en septembre 2010 pour la rentrée 2012.

La précédente rénovation date de 1997 et il y a une véritable demande de rénovation des professionnels des métiers de l'eau. Il y a aussi une demande forte des professionnels de la maintenance. Le Développement durable et les risques industriels sont fortement pris en compte dans ces nouvelles grilles.

On distingue 5 tâches professionnelles, 8 attitudes professionnelles, 20 compétences. La conception même traduit la **volonté forte de ne pas limiter les poursuites d'études en BTS**. On passe de 9 à 6 champs de savoir.

Une épreuve écrite de 4h sur les savoirs dits communs.

Et seront évaluées en CCF les connaissances dites lignes : E32 conduite d'un procédé ou traitement en centre, E33 intervention sur incident aléatoire ou dysfonctionnement, E34 éco-gestion et E 35 prévention, santé, environnement.

Le bac " pilote d'une ligne de production " présente des points communs avec ce bac " industrie de procédés " ;

Reste toujours le problème d'accueil des jeunes mineurs de 16 ans en structure répondant à la réglementation SEVESO ; un " passeport sécurité " comme le prototype mis en place en chimie est envisagé.

Il y a ensuite un débat sur le nom exact à donner ; pas biotechnologie (l'industrie pharmaceutique doit pouvoir y contribuer) ; alimentaire, santé, médicament posent problème avec le référentiel. Il faut penser à la demande des industries du carton. Le mot procédé a disparu à la demande des professionnels ! L'union des industries chimiques a aussi sa terminologie...

La première session sera pour 2015.

- **Abrogation de la mention " métiers de l'eau " – pour avis pour 2014.**

IV - Filière Matériaux (pas de documents)

- **Abrogation du Baccalauréat professionnel " mise en œuvre des matériaux " – option matériaux céramiques – pour avis.**

V - Questions diverses

- **Pistes de réflexion concernant l'opportunité de la création d'un BTS " industries de procédés ".**

Présentation du problème présenté par Mme Catherine GAY : BTS versus DUT : quels étudiants pour quelles tâches dans une entreprise ? Est-ce pour aller en fabrication ou en labo, dans les métiers de la Recherche et Développement ? Quelle place pour la promotion interne ? Le bac pro est-il fait pour aller dans l'emploi industriel et a-t-il vocation ou non à continuer dans l'enseignement supérieur ? Le DUT créé en 1970 se continue souvent désormais par une licence professionnelle.

- **Réflexion sur le baccalauréat professionnel " Bio – industries de transformation – BIT ".**

Catherine DUBAR
Académie de Lyon

Textes officiels : Cliquez, nous ferons le reste !

- **Série STMG.** Programme d'économie-droit du cycle terminal. BO n°13.
- **Brevet professionnel** « Boulanger » création. BO n°13.
- **Mention complémentaire** « Technicien(ne) en réseaux électriques » : création et conditions de délivrance. BO n°13.
- **Diplôme de monteur technicien en réseaux électriques.** Abrogation. BO n°13.
- **Livret scolaire pour l'examen du baccalauréat général séries ES, L et S (options SVT et SI) et baccalauréat technologique séries STI2D, STL et STD2A.** BO spécial n°3.
- **Baccalauréat technologique.** Définition de l'épreuve de chimie-biochimie et sciences du vivant et enseignement spécifique à la spécialité dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL) du baccalauréat technologique. BO n°12.
- **Baccalauréat technologique.** Définition de l'épreuve d'évaluation des compétences expérimentales dans la série sciences et technologies de laboratoire (STL). BO n°12.
- **Baccalauréat technologique.** Epreuve relative aux enseignements technologiques transversaux, épreuve de projet en enseignement spécifique à la spécialité et épreuve d'enseignement technologique en langue vivante 1 en série STI2D. BO n°12.
- **Série STMG.** Programme de l'enseignement de sciences de gestion en classe de première et programmes des enseignements spécifiques des spécialités de la classe terminale : gestion et finance, mercatique (marketing), ressources humaines et communication, systèmes d'information de gestion. BO n°12.
- **Série STMG.** Programme de management des organisations du cycle terminal. BO n°12.
- **BTS** « Édition » : modification. BO n°10.
- **BTS** « Électrotechnique » : modification. BO n°10.
- **BTS.** Conditions de délivrance de certaines spécialités : modification. BO n°10.
- **BTS** « Métiers de la mode-vêtements » : définition et conditions de délivrance. BO n°10.
- **BTS** « Métiers de la mode-chaussure et maroquinerie » : définition et conditions de délivrance. BO n°10.
- **Baccalauréat technologique.** Modification des épreuves. BO n°10.

Responsables académiques



ACADEMIE	PRESIDENT	SECRETAIRE	TRESORIER	DELEGUE aupres du RECTORAT
AIX MARSEILLE	M. Thierry Tirabi - (Vice-Pdt) M. Gilbert Aguilar Tél 09.51.52.98.08 - 06.33.71.50.01 snalc.am@laposte.net	M. Marc Silanus snalc.am@laposte.net	SNALC - M. Didier Anastay - Les Fauvettes 181, rue Dr Cauvin - 13012 Marseille didier.anastay@9online.fr	M. Thierry Tirabi M. Gilbert Aguilar snalc.am@laposte.net
AMIENS	M. Martial Cloux - martial.cloux@wanadoo.fr 26, rue J.-J. Rousseau - 02200 Soissons T-Fax 03.23.59.53.64	M. Patrice Leloir 12, rue de l'abbaye - 80800 Marcelcave Patrice.leloir@wanadoo.fr	SNALC - M. Fleury 2, rue Vivaldi - 60300 Sentis p.fleury@snalc.fr - Tél 03.44.53.65.06	M. Philippe Trépagne - Tél 09.73.82.67.93 14, rue Edmond Cavillon - 80270 Airaines philippe.trepagne@dbmail.com
BESANCON	Mme M. Houel - 5, rue derrière Laval 25660 Gennes - Tél-Fax 03.81.55.75.95 snalcfr@free.fr	Mme Anne-Marie Marion 32K avenue du Cdt Marceau - 25000 Besancon anne-marie.marion@wanadoo.fr - 06.09.64.37.93	M. Gilles Chambaret 40, rue des Ecoles - 39000 Lons-le-Saunier Tél 03.84.24.73.87	Mme Michèle Houel (voir col. Présidente) Vice-Présidente Mme A.-M. Marion anne-marie.marion@wanadoo.fr
BORDEAUX	M. François Lehec - snalc.bx.p@gmail.com 31, rue de Monpezat - 64000 Pau Tél 05.59.40.15.83	Mme Marie-Thérèse Alonso (VP) 43, av. Gallieni - 33500 Libourne Tél 05.57.25.91.09 - snalc.bx.vpl@gmail.com	M. Jean Bertrand Guillaumet - SNALC 109, rue Millière - 33000 Bordeaux	M. Philippe Laforgue - Tél 05.56.51.05.76
CAEN	M. Henri Laville - snalc.bx.p@wanadoo.fr 4, av. Jeanne d'Arc - 14000 Caen Tél 02.31.52.13.66	Mme Anne Parléani 25, rue Châteaubriand - 14000 Caen Tél 02.31.73.72.02 - snalc.sd14@wanadoo.fr	SNALC - M. Patrick Buhot 10, rue Jules Verne - 14100 Lisieux Tél 02.31.63.60.49 - snalcbn-tres14@orange.fr	M. Henri Laville (voir col. Président)
CLERMONT FERRAND	SNALC - M. Jean-René Lanaret 15 ter, av. Massenet - 63400 Chamalières Tél 06.13.08.36.60 - lanaret.jr@bbox.fr	Mme Isabelle Defix - Tél 06.88.18.28.44 6, imp. du 4 septembre - 63800 Couron d'Auvergne isalionel@orange.fr	Mme Nicole Duthon - Tél 06.75.94.22.16 9 bis, rte de Beautré - 63160 Billom jm-n.duthon@wanadoo.fr	Mme Duthon (voir col. Secrétaire) Mme Vautrin - Tél 04.73.30.84.84
CORSE	M. Lucien Barbolosi - Tél 06.80.32.26.55	Mme Sylvie Chiariglione Fossi Village - 20137 Porto-Vecchio Tél 04.95.70.49.07 - 06.22.85.43.54	SNALC - M. André Agostini Les terrasses du Fango - Bat A - 20200 Bastia Tél 04.95.46.17.38 - 06.10.87.09.07	M. Lucien Barbolosi (voir col. Président)
CRETEIL	M. Loïc Vatin - Tél 09.53.77.86.60 snalc.creteil@gmail.com - www.snalc.free.fr 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu	Mme Marie-Hélène Burnouf 33, rue de Seine 75006 Paris	SNALC - Mme Damienne Vatin 93, av. Mendès France - 94880 Noisieu damienne.vatin@free.fr	M. Emmanuel Protin Tél 06.17.82.23.05 - pressesnalc@snalc.fr
DIJON	Mme Françoise Morard 7 bis, rue de la Mare - 21380 Messigny Tél 06.62.72.66.37 - snalc.dijon@wanadoo.fr	Mme Line Godefroy 16, rue du Général H. Delaborde - 21000 Dijon snalc71@yahoo.fr	M. Bernard Thiébaud 27, rue de Talant - 21000 Dijon Tél 06.76.74.17.97 - bernardthiebaud@wanadoo.fr	Mme Françoise Morard (voir col. Présidente) M. Bernard Thiébaud (voir col. Trésorier)
GRENOBLE	Mme Renée Damesin - Tél 04.76.42.24.19 29 bis, av. Jean Perrot - 38100 Grenoble damesin.renee@wanadoo.fr	Mme Marie-José Fedorko scgrenoble@snalc.fr	SNALC - M. Jean-Pierre Marini 28, rue Sophie Germain - 26000 Valence	Mme Renée Damesin (voir col. Présidente)
LILLE	M. Benoît Theunis - snallille@voila.fr 6, rue de la Métairie - 59270 Méteren Tél-Fax 03.28.42.37.79	M. G. Petitberghien - Rés. Franklin - apt 315 5, rue Sainte-Barbe - 59000 Lille gregory.petitberghien@laposte.net	Mme Rots - 10, allée des Santolines 59380 Crochte Tél 03.28.62.37.78 - joelle.rots@orange.fr	M. Grégory Petitberghien (voir col. Secrétaire) Tél-Fax 03.20.07.69.08
LIMOGES	M. Frédéric Bajor - f.bajor@gmail.com Le Mazaudon - 87240 Ambazac Tél 06.15.10.76.40	M. Olivier Jaulhac 50, av. du G ^e Leclerc - 19200 Ussel Tél 06.61.95.43.10 - snalc.limousin@gmail.com	SNALC - M. Saillol 6, rue Corot - 23200 Aubusson	M. Oger (Vice-Pdt) - Tél 06.84.40.04.58 32, rue Krüger - Rés Athéna, app ^e 64 - 87100 Limoges ogfredric@orange.fr
LYON	M. Christophe Paterna - snalc-lyon@orange.fr 61, all. de la Font Bénite - 42155 Saint-Légers-sur-Roanne Tél 06.32.06.58.03	M. André Godet 18, rue Etienne Dolet - 69170 Tarare snalc-lyon@orange.fr	Mme Françoise Gualco 6, chemin du Bois Joli - 69300 Caluire & Cuire	Mme Sylviane Arweiler - T-Fax 04.72.33.21.16 36, av. du Château - 69003 Lyon arweiler.snalc@wanadoo.fr
MONTPELLIER	M. Karim El Ouardi - elouardik@yahoo.fr 52 av. du cdt soubielle - 66000 Perpignan Tél 04.66.57.59.87	M. Jordi Carbonell 15, rue Octave Mengel - 66000 Perpignan Tél 06.73.53.14.51 - jordi.carbonell@wanadoo.fr	M. Gérard Lenfant - Tél 06.59.58.44.00 snalcmtresorier@yahoo.fr - Rés. Roquemer 32, av. des Jubières - 11100 Narbonne Plage	Mme Florence Costa - 04.66.23.98.46 vallesoanina@gmail.com et M. G. Balitrand 06.64.30.37.97 - georgesbalitrand@orange.fr
NANCY METZ	Mme Elisabeth Exshaw - Tél 03.83.90.10.90 6, rue du Grand Verger - 54000 Nancy snalc.lorraine@orange.fr	Mme Anne Weiersmuller T-Fax 03.83.36.42.02 - snalc.lorraine@orange.fr 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	SNALC 3, av. du XX ^{ème} Corps - 54000 Nancy	Mme Anne Weiersmuller Tél. 06.76.40.93.19
NANTES	M. Hervé Réby - Tél 02.40.29.89.00 38 rue des Ecochoirs - 44000 Nantes snalc.acad.nantes@wanadoo.fr	Mme Marie-Christine Ferrere 11, rue des Aubépines - 44980 S ^m Luce sur Loire snalc.nantes@orange.fr	M. Richard Piquet 1, rue Perseigne - 72610 Champfleur snalc72@snalc.fr	M. Hervé Réby (voir col. Président)
NICE	Mme Dany Courte - Les Princes d'Orange - Bat B 25, av. Lamartine - 06600 Antibes snalc.nice@hotmail.fr	Mme Françoise Tomaszuk Les Eglantiers n°20, rue Amiral Emeriau - 83000 Toulon Tél 04.94.91.81.84 - snalc.83@free.fr	SNALC - 396, av. de l'Orée du Parc 83600 Fréjus	Mme Dany Courte (voir col. Présidente) Tél 06.83.51.36.08 - Fax 04.93.74.67.24
ORLEANS TOURS	M. François Tessier - Tél 02.34.96.02.78 26, place Vaillant-Couturier - 18100 Vierzon Francois-Leonor.Tessier@ac-orleans-tours.fr	M. Laurent Chéron - Tél-Fax 02.38.54.91.26 28, rue Saint-Marc - 45000 Orléans snalc.orleans-tours@wanadoo.fr	SNALC - 6, rue J.-B. Clément 45400 Fleury les Aubrais Tél 02.38.73.88.21	M. Laurent Chéron (voir col. Secrétaire)
PARIS	Mme Manuelle Gobert - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr	Mme Isabelle Hernandez SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme Catherine Joubert SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris	Mme M. Gobert et Mme K. Turoche - SNALC Paris 52, rue des Petites Ecuries - 75010 Paris Tél 01.48.42.04.40 - snalcparis@aol.fr
POITIERS	M. Toufic Kayal - toufickayal@wanadoo.fr 15, rue de la Grenouillère - 86340 Nieuil l'Espoir Tél 05.49.56.75.65 - 06.75.47.26.35	M. Alain Roche 8, av. Louis Dognon - 79110 Chef-Boutonne Tél 05.49.29.76.91	Mme Elodie Le Droucpeet - Appt 30 31, rue de la Corderie - 79000 Niort elodie.le-droucpeet@orange.fr	M. Toufic Kayal (voir col. Président)
REIMS	Mme Béatrice Jullion - snalc.reims@voila.fr 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy Tél 06.16.51.27.87	Mme Marie-Françoise Barillot 20, rue Dominique - 10000 Troyes m.barillot@yahoo.fr - Tél 03.25.73.06.00	SNALC 57, rue des Cavins - 02370 Chassemy	Mme Béatrice Jullion (voir col. Président)
RENNES	M. Sébastien Robreau - snalc.22@gmail.com 21, rue de Provence - 22440 Ploufragan Tél-Fax 02.96.78.15.43	M. Gaëtan Maléjacq - snalc.29@orange.fr 16, rte de la Haute Corniche - 29280 Plouzane Tél 09.64.09.65.16	M. Philippe Auriol - auriolphilippe17@yahoo.fr 19, rue Claude Monet - 22000 Saint-Brieuc Tél 09.64.10.65.17	Mme Brigitte Ayala - snalc.35@orange.fr Les Riais - 35470 Bain-de-Bretagne Tél 09.63.26.82.94
LA REUNION	M. Pradel - snalc@snalc-reunion.com 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 0262.21.70.09 Fax 0262.21.73.55	M. Ph. Peyrat - phil.peyrat@orange.fr 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.87.40.02	M. Patrick Hamel - SNALC 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis	M. Albert-Jean Mougin 375, rue M ^e Leclerc - 97400 St-Denis Tél 06.92.86.74.96
ROUEN	M. Thiell - snalcrrouen@yahoo.fr 4, rue du Manoir - 76980 Veules-les-Roses Tél 02.35.97.55.06 Fax 02.35.97.69.08	M. Nicolas Rat - nicolas.rat@gmail.com 4, square Jean Monnet - 76240 Bonsecours Tél 09.51.80.55.41	SNALC - Mme de Bigault de Granrut 8, rue Jean Jaurès - 76170 Lillebonne Tél 02.35.31.89.01	M. Nicolas Rat (voir col. Secrétaire)
STRASBOURG	Mme Anne Spicher - Tél 03.88.82.99.58 5n, rue Taurellus - 67600 Séléstat snalc.salsce@wanadoo.fr	Mme Gabrielle Spicher 22, rue du Rhin - 67240 Bischwiller Tél 06.83.29.12.45	Mme Nathalie Sutter 20, rue Kirchloch - 67240 Schirrhein	Mme Gabrielle Spicher - Tél 06.83.29.12.45 Mme Henriette Ludwig - Tél 03.89.77.52.56 M. Jacques Bollenot - Tél 03.89.46.28.26
TOULOUSE	M. J-F Berthelot - snalc.toulouse@gmail.com 30, pl. Mage - 31000 Toulouse - Tél 05.61.55.58.95 http://snalctoulouse.web12.fr	M. Pierre Van Omneslaeghe - snalc12@snalc.fr 22, av. du Rouergue - 12310 Bertholène 05.65.74.49.70 - 06.80.59.37.23	Mme Marie-Hélène Piquemal 5, rue Bardou - appt. A61 - 31200 Toulouse mh.piquemal@snalc.fr	Mme Sylvie Compte-Sastre - Tél 06.74.05.29.80 M. Florian Marty - Tél. 06.03.38.36.79
VERSAILLES	M. Frédéric Seitz - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	Mme Anna Delmon - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris snalc.versailles@gmail.com	SNALC 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frédéric Seitz (voir col. Président)
DETACHES ETRANGER OUTRE-MER	M. Frantz Johann vor der Brügge 01.47.70.00.55 - 06.88.39.95.48 etrangeroutremer@snalc.fr	Mme Anna Delmon Tél - 01.47.70.00.55 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	SNALC Secteur Etranger Outre-Mer 4, rue de Trévisse - 75009 Paris	M. Frantz Johann vor der Brügge (voir col. Président)

